

L'Adresse

«Vous avez au moins 18 ans, vous êtes Canadien et vous avez été élu, alors bienvenue à la Chambre des communes.» La porte vous est ouverte si vous répondez à ces trois critères. C'est comme cela que je suis arrivé ici, c'est comme cela que les députés néo-démocrates sont arrivés ici et c'est comme cela que même deux conservateurs ont réussi à venir ici. Il n'y pas de processus qui soit plus démocratique. Pourquoi les choses seraient-elles différentes pour le Bloc?

Mon nouveau collègue de Simcoe—Centre a exprimé sa déception hier au sujet du fait qu'on a beaucoup parlé de questions constitutionnelles durant la séance de mercredi. Je partage entièrement l'avis du député à cet égard. Je tiens à dire non seulement à mes collègues du Bloc mais aussi à mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, particulièrement à ceux du Québec, que l'avenir constitutionnel du Québec est certes une question cruciale, mais ce n'est pas ici que nous allons la régler.

Ce n'est pas au Parlement de décider arbitrairement de l'avenir d'une province. Imaginez le tollé de protestations qu'il y aurait si le leader du gouvernement présentait un jour à la Chambre une motion pour que nous parlions de l'avenir de la Saskatchewan ou du Nouveau-Brunswick sans que les gens les plus directement touchés, c'est-à-dire les habitants de la province en question, aient été consultés. Ce sont certainement les habitants de la province qui doivent décider.

Je dirai ceci gentiment mais avec beaucoup de fermeté et de conviction: ceux qui insistent pour débattre l'avenir du Québec à la Chambre ne rendent pas service aux gens qui les ont envoyés ici. Je suis certain que les Québécois sauront prendre la bonne décision le moment venu. Toutefois, ce n'est pas le moment ni l'endroit pour tenir un tel débat.

Je me suis fait tellement de nouveaux amis que je ne sais plus où donner de la tête. Mon ami le leader du Parti réformiste, le député de Calgary—Sud—Ouest, a dit que le Parlement gagnerait beaucoup de crédibilité si on avait des votes vraiment libres. Il a raison. Je dois vérifier la réaction de mes collègues, car je viens de me déclarer d'accord avec deux députés réformistes et j'ai bien peur de me faire mettre à la porte. Le député a toutefois raison.

Il est trop tard un vendredi après-midi pour que je réponde au député de Winnipeg St. James. Il est trop tard et je suis d'une humeur trop charitable. J'essaie de me préparer psychologiquement pour dimanche.

Je suis d'accord avec le chef du Parti réformiste. Nous avons besoin de votes libres à la Chambre. Il faut un peu ranimer cet endroit. À mon avis, c'est dans cette optique que les députés réformistes et les 199 nouveaux venus apportent une bouffée de fraîcheur; il y a ici suffisamment d'anciens députés pour préserver les aspects du passé qui méritent de l'être, mais pas assez pour empêcher le changement. Or, certains changements s'imposent.

Permettez-moi de faire une mise en garde concernant les votes libres. Il ne faut pas en exagérer les mérites ni trop s'enthousiasmer à leur sujet car, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer de prime abord, ils ne constituent pas une panacée. Il ne

faudrait pas induire les Canadiens en erreur et les laisser s'imaginer que, grâce aux votes libres, leurs chèques de paye vont doubler, que leurs impôts vont baisser et que tous leurs autres problèmes vont se régler. Ce n'est pas aussi simple que cela. Écoutez-moi un instant.

• (1550)

Si nous souscrivions dès maintenant au principe des votes libres, je pourrais tout de suite vous dire, monsieur le Président, que, dans la majorité des cas, je voterais selon la ligne de mon parti. Je vais vous expliquer pourquoi. Je suis certain que le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia ferait de même, tout comme le député de Hochelaga—Maisonnette et ceux des autres partis. Pourquoi? Il y a à cela une excellente raison. Cela n'a rien à voir avec le fait d'agir en mouton ou d'obéir aveuglément à des chefs de parti intraitables qui n'acceptent aucune divergence de vue.

Si j'appuie une mesure proposée par le gouvernement—par exemple, l'octroi de fonds pour la mise sur pied d'un Service Jeunesse ou encore la réduction des dépenses militaires, deux mesures que j'appuie effectivement—ce sera parce que j'aurai eu mon mot à dire lorsque mon parti aura décidé de sa politique à ce sujet.

Je suppose que si les députés réformistes ont tous, sans exception, voté en faveur du sous-amendement hier, ce n'est pas parce que ce sont une bande de moutons, mais bien parce qu'ils se sont consultés sur la question. Qui plus est, leurs électeurs leur avaient confié un mandat non équivoque à ce sujet.

Par conséquent, on pourra dire tout ce qu'on voudra des votes libres—et je veux moi aussi qu'il y en ait—mais il ne faut pas laisser quiconque s'imaginer à tort que, tous les jours, les députés voteront sans tenir compte de la ligne de parti. Si c'était le cas, notre pays serait perdant. Il faudrait attendre que 295 personnes tombent d'accord à la Chambre. Le mercredi matin, il vaut mieux se trouver 52 dans une pièce, 54 dans une autre, 117 dans une troisième, 9 dans une quatrième pièce et les autres dans une cabine téléphonique. Quant à mon ami, le député de Beauce, un miroir assez grand lui suffit amplement.

Une fois le consensus atteint, on quitte les lieux et on est prêt à procéder au vote. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec son caucus, qu'il le dise et vote selon sa conscience. Si cinq d'entre nous n'aiment pas ce que les 172 autres ont décidé, qu'ils le déclarent. Voilà ce que c'est qu'un vote libre. Cela s'est produit dans notre caucus, mais je ne vais pas citer de noms. Deux d'entre eux font encore partie du caucus et l'autre n'y est plus parce qu'il a décidé de ne pas se représenter.

Ça a été le cas, il y a un an et quelque, à propos du contrôle des armes à feu. Trois de nos députés se sont levés à la Chambre et ont parlé contre la position prise par notre parti au sujet du contrôle des armes à feu. Nous étions en faveur d'une mesure proposée par le gouvernement conservateur et qui visait à renforcer le contrôle des armes à feu. À l'exception de ces trois députés, nous avons tous voté pour ce projet de loi. Trois députés se sont opposés. Deux d'entre eux font toujours partie du caucus, et